



LE COURRIER DU RETRAITE

Loire

Février 2017

Section Loire de la Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique

Assemblée Générale de printemps :
Le 11 mai à MARCOUX
Château de Goutelas
Débats, repas 28€
Inscrivez-vous rapidement

Sommaire :

P 1 : Edito, assimilation P 2 : Défi autonomie, Paro. P 3 : 80 ans de la FGR : Jean Delorme, ARFEN, CODERPA. P 4 : Notes de lecture : Laïcité, Comprendre n'est pas excuser, JPA. P 5 : Compte-rendu AG d'automne. P 6 : Adhésions directes, AG de printemps au Château de Goutelas

Edito : Tout est possible, le pire, mais pas seulement ! Stéphane BATIGNE

Des errements nationalistes de la nouvelle administration Trump à l'ahurissant spectacle de la préparation des élections présidentielle et législatives, il y a de quoi perdre ses repères ! Les relations internationales, entre Brexit, Moyen Orient en guerre et murs de toutes sortes, sont fragilisées et l'illusion du repli national ne préserve aucunement de crises internes profondes : la démocratie, la solidarité, la laïcité s'assombrissent aussi sûrement que l'atmosphère, sur fond de décomposition politique de la Ve République.

Que sortira-t-il de tout cela ? Aucun Sauveur fût-il jeune et souriant, aucun marchand d'illusions ou de haine, aucun démagogue ne nous fera abandonner nos valeurs. Quand l'heure semble à la précarité professionnelle et sociale au détriment de tout statut et défense collective, nos traditions syndicales nous poussent, chaque jour un peu plus, à nous rassembler, à préserver l'essentiel de nos droits et à en acquérir de nouveaux.

Le 30 mars, nous défendrons la place des Retraités dans la société et nos revendications, avec partenaires actuels, sans exclusive de tous ceux qui doivent reprendre place à nos côtés.

Un engagement sans cesse bafoué : l'assimilation.

L'assimilation est un sujet qui fâche, deux cas le démontrent.

Le premier, concerne les instituteurs n'ayant pas opté pour le statut de Professeur des Ecoles (1990). L'assimilation, qui leur conférerait les mêmes conditions de pension qu'aux PE, est sans cesse différée par l'Etat, tant qu'il restera un instituteur en fonction. Et il en reste encore ! Pour garder le droit au logement (Pays de Gex, Paris) ou par attachement, et du fait de la départementalisation de Mayotte. Un quart de siècle d'attente pour ceux que certains appelaient « le stock » ! L'Etat joue la montre malgré les interventions régulières des syndicats et de la FGR-FP.

Second exemple très récent : après l'accord Fonction Publique appelé PPCR (Parcours professionnels, carrières, rémunérations), les actifs peuvent espérer bénéficier d'une réelle revalorisation. Grilles d'échelons modifiées, classe exceptionnelle créée, point d'indice revalorisé, même l'évaluation est modifiée. Il y a des contreparties, des insuffisances, des restrictions mais une question ne semble pas réglée : pour les retraités, la notion d'assimilation a disparu. Pour la 1^o fois, une nouvelle carrière ne sera pas répercutée sur les actuels retraités ! Là encore, il y a du travail pour la FGR-FP.

Le découplage salaires / pensions que la FGR combat est amplifié par le refus, assumé ou non par l'Etat, de l'assimilation. Un pas de plus vers la fin du Code des pensions. Stéphane BATIGNE

10^e Défi Autonomie décembre 2016 Saint-Etienne (Batigne, Denis)



Le « défi autonomie 2016 » a fait le bilan du chemin accompli dans sa 10^e édition avec un ensemble de tables rondes et interventions : Technologies et Design au service des Seniors, Silver santé : moins vieillir, mieux vieillir, Parcours de Santé ...

Alors que la loi ASV (Adaptation de la Société au Vieillessement) se met en place, c'est à un changement de paradigme que nous assisterions : plutôt que de « couvrir la France d'EHPAD », on cherche à anticiper les effets du vieillissement et pas seulement sur l'aspect de la santé. Par exemple le logement dont l'inadaptation au grand âge peut conduire, à elle seule, à un déménagement forcé ou à des travaux qu'il eut été plus judicieux et moins coûteux (avec des crédits et des aides) de faire et de financer plus tôt.

Certes, la loi a volontairement laissé de côté la question des restes à charge (par soumission aux dogmes budgétaires). Mais la question de l'anticipation est essentielle et nombre de caisses de Retraite (la CARSAT, avec « Atout ») ont établi de véritables plans de prévention, dès le moment du passage à la retraite, avec dépistages, conférences, aides de tous ordres.

Dans cet esprit, les ateliers proposés au cours du 10^e Défi ont connu un grand succès : « Renforcer son équilibre », « Le Stress, un allié ou un ennemi ? », « Manger, un plaisir pour rester en bonne santé », « Chocolat et saveurs ». On est loin de la vision démoralisante encore en cours sur la question du vieillissement ! Un atelier répondait à une demande, « Les arnaques sur Internet » Elles peuvent être partout, personne n'est à l'abri et les quelques conseils suivants s'avéreront fort utiles : Evitez de

divulguer vos infos personnelles et bancaires. Méfiez-vous des annonces de vente à très bas prix. Ne cédez pas à la précipitation. Partez toujours de l'adresse officielle https (s pour sécurisé) pour vous connecter à un site. N'envoyez jamais d'argent à un ou une inconnue, ni sur la sollicitation précipitée d'un proche. En cas d'escroquerie, portez plainte.

Une remarque, hélas, concernant les retraités de la Fonction publique : peu de choses les concernant, le retraité fonctionnaire semble bien délaissé et hors du monde, l'Etat qui gère les pensions et les Mutuelles historiques, ne présentent aucune action en direction des personnels retraités.

Des nouvelles de *Paro*



Dans notre article sur la « Silver economy » (Courrier du retraité Hiver 2016) nous avons consacré quelques lignes à Paro, robot émotionnel, peluche bébé phoque, bourré de capteurs sensoriels qui tourne la tête vers celui qui parle, s'endort dans vos bras, gémit si on lui titille les moustaches.

Paro a passé le cap de la première expérimentation auprès de personnes touchées par la maladie d'Alzheimer. Pour la plupart d'entre elles, sa présence a induit une forme d'éveil, des sourires, un attachement que l'on pensait plus ou moins perdus.

L'expérimentation va s'étendre sur 11 établissements et un millier de personnes âgées. Il s'agit toujours d'évaluer l'impact de ce robot sur le lien social qu'il peut induire sur et entre les patients et le personnel soignant et les aidants. On se fixe même d'étudier de possibles effets bénéfiques sur la douleur au moment des soins.

Gage de sérieux, ce produit industriel n'est pas expérimenté par le fabricant (avec les risques d'auto-valorisation du produit) mais par les patients, les aidants et le personnel soignant sous l'égide de la Mutualité française Loire-Haute-Loire.

La FGR-FP a 80 ans, Jean DELORME notre grand témoin nous écrit.

« Jean DELORME de Boën, centenaire mais bien seul !!

Il y a plus de 35 ans que Félix Franc m'a invité à adhérer à la FGR. Le travail de la commission exécutive a été important. Le secrétaire général a longtemps été Faurel. Il a été assisté de Camille Giry, Colette Bourg, Raymonde Denis (à la trésorerie), Hélène Fréry (CODERPA), Manu Carpio (à la Santé), Lucien Pointu, Lucien Conchonnet, J.P. Parannier, Alain Coutarel, plus tard Brunet est venu régulièrement. En une vingtaine d'années beaucoup sont décédés, d'autres ont dû cesser leur activité si bien que je me trouve bien seul ! Heureusement le flambeau est repris, en particulier par Stéphane BATIGNE qui assure la poursuite des activités de la FGR (Loire) »

Vie de la FGR-FP: message de Charles PETIT (ARFEN)

« Comme vous le savez, le SE-UNSA a décidé, au printemps dernier, de quitter la FGR.

Devant cet état de fait, nombreux sont ceux (un millier environ à ce jour) qui, comme le signataire de ces lignes, ont choisi d'adhérer à l'association qui, sous la houlette de Jacques Maurice, Annick Merlen et Jean-Pierre Lanson, s'est alors créée : l'ARFEN, dans l'idée de maintenir à la fois notre engagement syndical antérieur, (pour ma part 1956) et le lien avec la F.G.R.

Si comme moi, et comme je vous y invite et incite (moyennant une cotisation de 15 euros), vous décidez de nous rejoindre, vous permettrez à notre jeune association de conforter son assise au sein de la Fédération. Amicalement et syndicalement. **Charles Petit** »

La FGR-FP a 80 ans : elle siège depuis 1982 au CODERPA

Dès la création du **Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées** (CODERPA) sous Pierre MAUROY, des membres de la FGR ont participé activement à ses travaux : Camille GIRY, Colette BOURG Hélène FRERY, Nicole DAMON. Placé sous la tutelle du préfet, le CODERPA a gagné en démocratie en 2005 quand il est passé sous la houlette du Conseil général devenu Conseil départemental. Cette présence a permis de nous faire connaître et reconnaître comme des partenaires actifs dans la politique départementale concernant les retraités et personnes âgées.

Dans la Loire, le démarrage fut difficile. Mais sous l'impulsion d'une intersyndicale dynamique, les représentants des retraités sont devenus force de proposition quant au contenu des réflexions pour les différents groupes de travail. De son côté le Conseil Général nous a donné les moyens de fonctionner. Une coopération Conseil Général, fonctionnaires territoriaux, CODERPA, nous a permis de participer à l'élaboration et au suivi des différents schémas gérontologiques.

Que de thèmes abordés ! L'agrément et le fonctionnement des services d'aide à domicile, le développement des accueils de jour et de l'hébergement temporaire, service d'urgence et personnes âgées, le parcours résidentiel, la vie dans les EHPAD (en particulier le temps de jeûne nocturne ...)

Les groupes de travail **sur l'isolement des personnes âgées** ont marqué cette période. Celui intitulé : « **Venir d'ailleurs, vieillir ici** » a étudié les difficultés rencontrées par les personnes âgées issues des différentes migrations. Suite aux constats effectués, le Conseil Général a repris certaines de nos propositions dans ses guides de Bonnes Pratiques destinés aux établissements et aux services d'aide à domicile

Le groupe a poursuivi sa réflexion sur l'isolement de la personne âgée en posant deux questions : **Quelles sont les causes de cet isolement ? Comment aller à la rencontre des personnes isolées ?** Des acteurs locaux, bénévoles et professionnels, sont venus nous rejoindre. Les idées échangées, les partenariats mis en forme, la volonté commune d'avancer, tout cela a permis la mise en route, sur le département, de **la Mobilisation Nationale Contre l'Isolement des Personnes Âgées** (MONALISA).

Le CODERPA, par ses représentants, est présent dans les structures gravitant autour de la personne âgée (filiales gérontologiques, commissions de l'Agence Régionale de Santé, commissions d'appel à projet...)

Le CODERPA disparaît, il est remplacé par le **Comité Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie**. Cette instance consultative est composée de deux formations spécialisées : l'une pour les questions relatives **aux personnes âgées**, l'autre pour les questions relatives **aux personnes handicapées**.

Le Conseil Départemental souhaite organiser cette nouvelle structure. Avec les syndicats et les associations de retraités et de personnes âgées, ensemble, en unissant nos forces, nous devons mettre le CDCA sur les rails. **Nous demandons à être représentés ; écoutés par les dirigeants de ce pays, mais il faut assumer ces actions dans la continuité et la longévité.** La FGR-FP continuera à vous représenter. **Hélène FRERY**

Laïcité et loi de 1905

En ces temps où la laïcité suscite de vifs débats, il est intéressant d'entendre l'interprétation de la loi de 1905 par Jean Baubérot, sociologue et historien des religions, au cours d'un entretien accordé au journal Le Monde le 15 octobre 2016. Pour lui, la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État comporte trois piliers.

Le premier, c'est la fin du caractère officiel de l'Église catholique et des cultes reconnus, ainsi que de leur financement public. Le second est la liberté de conscience et le libre exercice des cultes, dans les limites du respect de l'ordre public. Le troisième est le respect des règles de fonctionnement spécifique de chaque culte, ce qui a conduit à accorder certains droits collectifs aux organisations religieuses. De ce fait, en France, ce sont les cultes eux-mêmes qui définissent leurs règles de fonctionnement.

Pour Jean Baubérot, dans le débat qui a ressurgi sur la laïcité, certains politiques en ont durci l'interprétation. Cette nouvelle laïcité tente de contrôler l'organisation interne d'une religion, l'islam, pour protéger le « bon islam » contre le « mauvais », s'appuyant sur le discours maurassien des racines chrétiennes de la France. Or pour l'historien, la codification des signes religieux, en particulier, est une impasse : ils vont et viennent et ce n'est pas le rôle de la République de les interpréter, voire de les traquer.

Expliquer est-ce excuser les comportements déviants ?

On se souvient des déclarations de Manuel Valls en novembre 2015 puis en janvier 2016 dénonçant l'excuse sociologique, la sociologie étant accusée d'être déterministe et partisane. Les réactions de chercheurs en sciences sociales n'ont pas manqué. Mais plus particulièrement, Bernard Lahire, l'un de nos plus importants sociologues actuels, professeur à l'ENS et directeur de recherche au CNRS, publie "*Pour la sociologie*", sous titrée "*pour en finir avec une prétendue culture de l'excuse*"¹, un ouvrage dans lequel il déconstruit chacune des accusations.

Il constate que "*les critiques qu'on adresse aujourd'hui à la sociologie et plus largement à toutes les sciences qui étudient la réalité sociale, reposent sur un mélange de méconnaissance et de résistance*". Il rappelle donc les ambitions scientifiques de la sociologie, qui rejoignent celles des sciences sociales en général. Il s'agit de dépasser les préjugés et les lieux communs en les mettant à l'épreuve d'une analyse méthodique de la réalité, ce qui permet de prendre de la distance, de replacer les actions et les représentations dans leur contexte, et de mieux comprendre les comportements individuels, sans les juger.

Comme toute démarche scientifique, l'analyse sociologique a pour objectif de comprendre. Or, insiste Bernard Lahire, la compréhension intellectuelle est à distinguer de l'approche morale. Expliquer n'est pas juger, encore moins excuser. Essayer de comprendre comment fonctionne le monde social, dit-il, permet "*d'affronter la cruelle réalité des choses pour pouvoir, si on le souhaite, penser rationnellement aux moyens d'agir en vue de lutter contre l'état inégal des choses*". Cela ne signifie aucunement que l'analyse sociologique est partisane.

L'essai de Bernard Lahire, au-delà des rappels méthodologiques fondamentaux, est une invitation à une vigilance intellectuelle qui doit nous mettre en garde contre les aprioris partisans. 1) La Découverte, 184p, 2016, 13,50 €



2, rue Emile Noirot - 42100 Saint-Etienne
Tél : 04 77 32 30 90 - Courriel : jp342@wanadoo.fr

LE SAVIEZ-VOUS ?
5 MILLIONS D'ENFANTS
NE PARTENT JAMAIS
EN VACANCES !

LA JEUNESSE AU PLEIN AIR MILITE POUR LE DÉPART DE
TOUS LES ENFANTS EN VACANCES.

Notre engagement repose sur des valeurs de
LAÏCITE, de SOLIDARITE et de CITOYENNETE.



AIDEZ-NOUS !

BON DE SOUTIEN

OUI, j'aide un enfant :€

MES COORDONNEES

Nom - Prénom :

Adresse :

Ville - CP :

Email :

Compte-rendu de l'Assemblée générale 13 décembre 2016 **Amicale Laïque de la Terrasse – Saint-Etienne. Gérard SUC**

Rapport d'activité

Malgré le départ du SE, d'autres syndicats UNSA sont restés, dont le SNPDEN et la FGR garde son statut associatif à caractère syndical et ses orientations. Localement, nous conservons 94 adhérents directs contre 96 l'an dernier. Il est souhaité que quelques membres de l'ARFEN viennent étoffer la commission exécutive pour enrichir les discussions. L'ARFEN a d'ailleurs remercié les CE qui ont diffusé leur information.

Fonction publique. Le rapport met en évidence la régression actuelle et annoncée de la fonction publique. Quel avenir pour le Code des pensions ? Une caisse particulière sera-t-elle créée ? Dans l'affirmative, comment la financer ? La discussion fait apparaître que c'est le statut qui est visé, plus que le nombre de salariés fonctionnaires, beaucoup de ceux-ci étant remplacés peu à peu par des contrats de droit privé. Dans la Loire, la défense des revendications est rendue difficile par l'existence de deux intersyndicales, dont l'une refusait de discuter de la loi travail et du pouvoir d'achat. Heureusement, l'autre (dite des 9) est plus offensive et va préparer un questionnaire sur la situation des retraités, qui servira de base à l'interpellation des candidats à la présidentielle et aux législatives.

Nos publications. Celles-ci devraient évoluer, rendre compte davantage de l'activité de la FGR sur le département, mais aussi de questions relatives aux retraites et aux problèmes rencontrés par les retraités.

CODERPA. A partir de juin 2016, le CODERPA devient le CDCA : Comité Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie. Jusque-là, le CODERPA appréciait la participation de la FGR. Celle-ci a demandé à être représentée au CDCA mais la liste des organismes agréés reste encore à valider. Le fonctionnement du CDCA serait structuré en 2 groupes de travail, l'un sur le handicap l'autre sur les personnes âgées, avec une séance plénière annuelle. La participation des syndicats permet le recueil d'informations qui alimentent ensuite le fonctionnement des intersyndicales. Hélène Fréry qui représente la FGR depuis 11 ans et nous relaie ces informations, souhaite rester comme suppléante. Nicole DAMON sera titulaire.

Congrès. La FGR de la Loire y a délégué 4 représentants. Toujours le reflet de la diversité syndicale, toujours dynamique, le congrès a manifesté son attachement à la FGR, à ses valeurs et à sa fonction syndicale pour les retraités de la fonction publique. Les débats y ont été intéressants sur la protection sociale, les pensions, le taux de réversion et le statut de la fonction publique.

Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

Rapport financier

L'année 2016 a été difficile avec le départ de l'UNSA, les coûts de l'envoi du 1^{er} courrier du retraité de l'année et de la participation au congrès. Martine Piatti a commenté le bilan financier et a indiqué qu'il a fallu puiser dans les réserves. L'année comptable sera close au 31 décembre. Le rapport n'est donc pas soumis au vote.

Situation générale

Stéphane Batigne souligne la montée des populismes et des autoritarismes dans le monde, ainsi que la manipulation populiste des légitimes colères populaires aux USA et en Europe. Mais des éléments d'espoir existent : réactions des électeurs, même de droite face au projet « sécu » de Fillon, attitude des syndicats allemands vis à vis des migrants.

Election à la Commission Exécutive

La liste des 5 candidatures est adoptée à l'unanimité : 4 renouvelés (BATIGNE, BOUCHER, BOUVIER, DUCAT) et un futur retraité SOUVETON

Commissaires aux comptes

Charles PETIT et Josette POUGET sont élus commissaires aux comptes pour 2016.

Villemontais

L'avenant voté en novembre 2016 n'offre aucune garantie de modification quant à l'hébergement illégal de l'école privée. Le COVILAR engage donc un recours au Tribunal Administratif contre les services de l'Etat.

Jeunesse au plein air

Yvon SERPOUEY remercie la FGR de diffuser les informations de la Jeunesse au Plein air. G. Suc

ADHERENTS DIRECTS
Bulletin d'adhésion 2017

NOM & Prénom :

Année de naissance :

Adresse :

Tel :

Adresse électronique : @

Administration d'origine :

Pension mensuelle	Cotisation 2016
Jusqu'à 1000 €	19,20 €
De 1001 € à 1150 €	26,80 €
De 1151 € à 1260 €	31,90 €
De 1261 € à 1460 €	40,00 €
De 1461 € à 1670 €	44,40 €
De 1671 € à 1890 €	52,30 €
De 1891 € à 2620 €	59,20 €
Au-delà de 2620 €	69,40 €

Assemblée Générale du 11 mai 9h 12h

Château de Goutelas 42130 Marcoux

Ordre du jour

Débat général sur la situation et nos activités

Rapport financier et vote du quitus à la trésorière

Réflexion collective sur la protection sociale et la question des mutuelles



Menu du repas au Château de Goutelas

Sac bardin et salade verte Suprême de pintade aux champignons Gratin forézien, légume du jour
Fromage sec Gâteau au chocolat et crème anglaise Vin des Côtes du Forez Buffet de café et infusions
Prix par personne : 28 € taxes, boissons et service compris. Apéritif offert par la section.

Coupon d'inscription à renvoyer AVANT le 1er MAI

Nom et prénom :

Inscription de personnes pour le repas, soit ... x 28 = €

**A renvoyer avec un chèque à l'ordre de FGR-FP Loire à
FGR-FP Bourse du Travail,
2 Cours Victor Hugo 42028 Saint-Etienne**